

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 485

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191146

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Planétarium - Convention avec la Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) pour le paiement des droits d'auteur - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 485

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191146

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Planétarium - Convention avec la Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) pour le paiement des droits d'auteur - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le Planétarium est un établissement culturel municipal qui développe une activité de Culture Scientifique Technique et Industrielle, il propose tout à la fois des projections de films de vulgarisation, des lectures dynamiques du ciel et des objets célestes ainsi que des conférences scientifiques.

La Ville de Saint-Etienne a repris en régie directe, depuis le 1er octobre 2019, la gestion du Planétarium.

□ **Motivation et Opportunité :**

La production de films par le Planétarium fait intervenir, outre la création d'images, la création de musiques originales.

En application des dispositions des articles L. 122-4 et L 132-18 du code de la propriété intellectuelle, la diffusion musicale dans un établissement public est soumise à des règles strictes de paiement de droits d'auteurs sous la forme d'une redevance à verser à la Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM).

□ **Contenu :**

La convention soumise à l'approbation du Conseil Municipal a pour objet de décrire les conditions et les modalités de décompte de la redevance de droits d'auteurs ainsi :

- les redevances d'auteur sont proportionnelles aux recettes réalisées au titre des diffusions musicales et/ou audiovisuelles. Elles sont calculées par référence à la jauge d'accueil du public de l'établissement, au prix moyen des places, et aux nombres moyens de projections par an,
- la redevance annuelle est fixée à 2% du total des recettes,
- la provision annuelle est fixée à 699, 82 €HT.

Il appartiendra au Planétarium d'adresser, trimestriellement, le détail des recettes réalisées au titre de la diffusion des films.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 699,82 €HT

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	699,82 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la présente convention entre la Ville de Saint-Etienne (pour le Planétarium) et la Société des Auteurs Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM),
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2019 et 2020 (sous réserve de vote du budget) Chapitre 011 - article 637
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Marc CHASSAUBENE